



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1304

Affaire suivie par la
Direction de l'équipement

Saint-Pierre, le 01 JUIL. 2010

Tous les membres du Comité Maritime Ultramarin

Comité Maritime Ultramarin

Compte rendu de la réunion du 22 juin 2010 à 15h30

Salle de la mairie de Saint-Pierre

Cette réunion était présidée par le Préfet en présence de Monsieur Christian BUCHET Secrétaire Général du Comité de suivi du Grenelle de la mer et de Madame Karine CLAIREAUX, Maire de Saint-Pierre ayant participé au niveau national au processus du Grenelle de la mer.

Objet de la réunion :

Mettre en place le Comité Maritime Ultramarin et informer les membres du Comité de l'avancement du Grenelle de la mer au niveau national et local.

Ordre du jour :

- Mise en place du Comité
- Intervention de M. Christian BUCHET :
 - Comité National
 - Suites du Grenelle
 - Attentes vis-à-vis des comités locaux
- Suites données aux travaux locaux de juin 2009 :
 - IFREMER
 - Réflexion sur le port de Saint-Pierre
 - Erosion littorale et changement climatique
- Conclusion

Mise en place du Comité Maritime Ultramarin de Saint-Pierre et Miquelon :

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase du Grenelle de la Mer qui est la mise en place de la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des engagements du gouvernement. Cette gouvernance sera garante de la mise en œuvre d'une politique maritime créatrice d'emplois et de richesses et assurant une protection de son environnement.

Monsieur BUCHET a été chargé par le Ministre Jean-Louis BORLOO de mettre en place l'instance nationale qui sera le Conseil National de la Mer et des Littoraux composé à 50% d'élus, et à 50% des 4 autres collèges et qui sera relayée dans chaque façade maritime par 4 comités maritimes de façade et en Outre-mer par 10 Comités Maritimes Ultramarins.

La circulaire de Monsieur Jean-François CARENCO du 5 mars 2010 demande aux préfets de mettre en place ces comités maritimes territoriaux.

L'objet du Comité Maritime Ultramarin est de bâtir une politique locale maritime à échéance 2020 qui soit génératrice de richesse, de création d'emplois et respect de la biodiversité, puis de relayer cette politique au niveau national. Chaque Comité Maritime sera représenté par son vice-président au Comité National de la Mer et du Littoral.

La composition du CMU est basée sur la gouvernance à 5. Il est donc composé des 5 collèges (administration, élus, Syndicats, professionnels et associations). Suite aux différentes remarques des élus, et afin que ce Comité puisse travailler de façon plus efficace, il est proposé de créer au sein du comité plénier un comité opérationnel restreint mais représentatif de l'ensemble des problématiques maritimes. Ce comité opérationnel aura la possibilité d'associer toute autre personne ou organisme compétent dans les dossiers instruits (la composition du comité opérationnel est jointe à ce compte rendu).

Le comité plénier se réunira au moins une fois par an et le comité opérationnel en tant que de besoin.

Saint-Pierre et Miquelon est précurseur dans ce domaine et trace donc la voie de l'outre-mer. En effet le Comité de Saint-Pierre et Miquelon sera le tout premier suivi par celui de Polynésie.

Élection du Vice-Président :

Le Vice-Président est élu au sein du collège des élus. Il représente le Comité Maritime Ultramarin au sein du Comité National de la Mer et du Littoral. Monsieur le Préfet informe l'assemblée de la candidature de Madame Claireaux Maire de Saint-Pierre, puis demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant exprimée au sein du collège des élus, le Préfet désigne Madame Claireaux vice présidente et lui présente ses félicitations. Madame Claireaux représentera donc l'archipel au Comité National de la Mer et du Littoral dont la première réunion se tiendra le 5 juillet à Paris.

Intervention de Monsieur Christian BUCHET :

Le Grenelle de l'environnement a été axé sur la protection de l'environnement. Le Grenelle de la mer a lui été axé sur le développement durable dans tout ses aspects (sociaux, économiques et environnementaux). L'objet du Grenelle n'est donc pas de sanctuariser la mer, mais de faire découvrir son fort potentiel dans les secteurs de l'énergie, de l'alimentaire, de la cosmétologie, ou de la médecine.

La France n'a jamais eu de politique de la mer. La gestion des maritimes a toujours été

dans un cadre très cloisonné. La mer qui était gérée en interministériel, a maintenant un ministre et le Grenelle a pour but de définir le contour d'une politique maritime comme l'ont fait certains pays comme les USA, le Canada, l'Australie le Japon et dans une moindre mesure la Grande Bretagne.

Il ne peut y avoir en France de politique maritime sans l'outre mer, en effet jamais le pays n'a été aussi grand depuis 94 avec l'extension des ZEE. La France permet donc à l'Europe d'être partout dans le monde.

Rappel des étapes du Grenelle de la mer :

En février 2009 Le ministre Jean-Louis BORLOO lançait le Grenelle de la mer selon la même procédure que le Grenelle de l'environnement. Quatre groupes de travail nationaux ont été composés sur la base de la gouvernance à 5, mobilisant une cinquantaine de personnes.

Le rapport de ces cinq groupes a été ensuite présenté dans chaque région, soumis à l'avis du public. A saint Pierre et Miquelon, les réunions régionales se sont tenues le 18 juin 2009 en présence de Monsieur BUCHET. L'ensemble des propositions ont fait l'objet d'un arbitrage et ont abouti à la publication en juillet 2009 du livre bleu regroupant les 137 engagements du gouvernement, déclinés en 504 propositions.

Depuis octobre 2009 nous sommes entrés dans la phase 2 du Grenelle avec la création de 18 comités opérationnels chargés de définir les moyens pour mettre en œuvre concrètement les mesures du livre bleu. Ces 18 rapports seront remis le 28 juin.

Avec la circulaire de M. CARENCO du 5 mars 2010 nous entrons maintenant dans une nouvelle phase qui est la mise en place de la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du Grenelle de la mer. Cette gouvernance sera garante de la mise en œuvre du Grenelle et définira localement une politique maritime créatrice d'emploi et de richesse et assurant une protection de son environnement.

Cette Gouvernance est composée de :

- 1 comité National de la Mer et du Littoral
- 14 comités maritimes territoriaux :
- 4 Comités Maritimes de Façade
- 10 Comités Maritimes ultramarins

Le rôle du Comité Maritime Ultramarin de Saint-Pierre et Miquelon est de définir la politique de l'archipel pour les 10 à 20 ans à venir, puis de faire remonter au niveau national la vision de l'archipel. Cette politique sera ensuite reprise dans la politique nationale proposée par le Comité de la Mer et du Littoral.

Suite donnée aux travaux locaux de juin 2009 :

Trois dossiers sont présentés :

1°) IFREMER (Monsieur GORAGUER, représentant local de IFREMER) :

Lors des réunions régionales du 18 juin 2009, le retour dans l'archipel de l'IFREMER a été une demande unanime. Il est en effet difficile de concevoir une politique de la mer sans la présence de l'IFREMER, organisme reconnu internationalement.

Depuis le début de l'année l'IFREMER a de nouveau un représentant permanent dans l'archipel.

Monsieur GORAGUER, présente globalement l'IFREMER, fait un rappel historique puis une présentation de la répartition géographique des implantations et des objectifs nationaux de l'IFREMER.

La création en 2009, de la délégation générale à l'outre-mer permet à l'IFREMER d'avoir dorénavant une vision globale de l'outre-mer et de disposer d'une structure de

liaison entre l'outre-mer et la métropole .

Monsieur GORAGUER présente ensuite les objectifs et le fonctionnement de la station locale de l'IFREMER qui joue le rôle de portail entre les acteurs locaux et les scientifiques métropolitains. Sur les missions d'appui à la pêche, l'aquaculture, l'environnement marin, Monsieur Gorager rappelle qu'un accord de coopération entre l'IFREMER et le Ministère des Pêches et Océans du Canada permet de mener des recherches conjointes dans les domaines le nécessitant.

La présidente de l'association SPM Frag'iles propose une collaboration sur la biodiversité marine et fait observer que l'agence des aires marines protégées n'intervient pas dans l'archipel.

2°) Le Port (Monsieur ROGOWSKI, Directeur de l'Equipement) :

Les réunions de juin 2009 ont conclu à la nécessité de mener une réflexion sur l'adaptation du port de Saint-Pierre aux besoins déjà identifiés.

S'agissant d'un port d'État, la première étape a été de définir le point de vue de l'État sur ce dossier. Suite au travail interne réalisé, l'ensemble des acteurs du port seront consultés pour enrichir ce dossier.

Le travail réalisé répond à trois nécessités :

- faire en sorte de disposer d'un outils opérationnel en bon état,
- répondre aux besoins déjà identifiés par les utilisateurs,
- améliorer l'attractivité régionale du port.

Après avoir rappelé l'activité du port, Monsieur ROGOWSKI fait le point sur les travaux engagés depuis 2000 et qui ont mobilisé près de 11 M€ dans le cadre des contrats de plans. Les travaux de gros entretien quant à eux mobilisent environ 0,5 M€ par an (1M€ en 2009 compte tenu du plan de relance). Cet effort devrait être poursuivi pendant au moins 6 années à ce rythme pour boucler le programme des grosses réparations.

Monsieur ROGOWSKI présente ensuite les principales réflexions menées en terme d'aménagements en les déclinant par nature d'activité:

1- Le commerce : Le port de commerce ne dispose d'aucun moyen de manutention et de terre-pleins limités en surface . L'optimisation du positionnement du nouveau hangar sous douane et la démolition du bâtiment actuellement occupé par la chambre de commerce permettrait d'apporter une première réponse intéressante. A terme, le déplacement de l'atelier quai de la Direction de l'équipement compléterait l'aménagement. Cette libération d'espace pourrait permettre l'implantation d'une grue portuaire.

2- La pêche : les activités de traitement et débarquement du poisson sont regroupées au mole frigorifique, cependant les unités de pêche sont dispersées dans le port d'où des problèmes de stockage du matériel de pêche et de cohabitation avec la plaisance. Il est proposé d'étudier la création de quais supplémentaires sur ce môle qui seraient dédiés exclusivement aux unités de pêche.

3- La petite plaisance : actuellement la petite plaisance manque de capacité de mise à quai (araignée) et de capacité de stockage pour la réparation ou l'hivernage. Un aménagement dédié pourrait trouver sa place au quai de l'épi..

4- La grande plaisance : Etant donné le coût de travaux vraisemblablement nécessaires à l'accueil de cette activité, des études économiques adaptées seront nécessaires.

En raison de la forte imbrication de la ville et du port, l'interface ville/port devrait faire l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés, la ville de saint-Pierre , le Conseil Territorial et la Direction du Port.

Un débat est ensuite engagé :

les problèmes de sécurité liés à l'absence de signalisation et l'accès du public à l'ensemble du port sont évoqués. Le Directeur indique que la circulation sur le port est réglementée par arrêté, que la signalisation nécessaire qui au cours du temps a disparu ou est devenue obsolète a d'ores et déjà été acquise et sera mise en place dans les semaines à venir. La limitation d'accès dans certaines zones spécifiques devra être étudiée. Des intervenants évoquent l'absence de distribution de carburant à quai qui pénalise la plaisance. Cette initiative incombe au distributeur.

Madame CLAIREAUX pense que les ambitions du port sont trop "raisonables" et devraient intégrer l'ouverture de la route du nord ou le développement de l'activité pétrolière.

Monsieur ROGOWSKI précise que cette première étude qui exprime le point de vue de l'Etat pourra s'enrichir des travaux à mener maintenant avec les différents acteurs. Il mentionne notamment l'appel à projet "ports durables" qu'il a eu l'occasion d'évoquer avec le Président du Conseil Territorial.

3°) Adaptation aux changements climatiques (Monsieur ROGOWSKI, directeur de l'Équipement) :

Les réunions régionales du grenelle avaient conclu à la nécessité de développer une collaboration scientifique franco-canadienne sur les conséquences des changements climatiques à Saint Pierre et Miquelon.

Monsieur ROGOWSKI expose les objectifs identifiés qui sont la nécessité de caractériser les phénomènes, de mettre en place un réseau de scientifiques, de développer des outils de suivi puis de définir une stratégie d'intervention.

Des actions ont déjà été engagées par la Direction de l'Équipement qui a constitué un groupe de travail local, et a signé une convention de partenariat scientifique et technique avec le CETMEF. Par ailleurs une demande d'assistance méthodologique de la DREAL Basse-Normandie a été sollicitée dans le cadre d'une coopération actée entre ces deux services du MEEDDM..

De plus, un séminaire a réuni à Québec, le CETMEF , la Direction de l'Équipement de Saint Pierre et Miquelon et les représentants du consortium Québécois OURANOS. Ces échanges fructueux permettent de dégager des perspectives intéressantes par l'extension sur Saint Pierre et Miquelon des modélisations actuellement réalisées sur le Saint-Laurent.

Par ailleurs des travaux sont en cours avec le CETMEF et le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) afin de mettre en place dès 2011 des instruments de mesure de houle et de marées afin d'établir une base de données indispensable aux réflexions futures.

L'idée est lancée d'organiser dès l'automne 2010 une rencontre des acteurs du dossier (ouranos-cetmef drealm BN) dans l'archipel.

Ces études permettront de doter l'archipel de moyens scientifiques nécessaires pour prendre les bonnes décisions en terme d'aménagement et de stratégie d'intervention.

Suite à cet exposé un débat est lancé. Il porte principalement sur la nécessité de programmer les travaux d'intervention sur le long terme . La mise en place d'instruments de mesure permettra d'avoir les bases de données nécessaires à une bonne

Conclusion

L'archipel s'est doté du premier CMU, il est nécessaire de mettre à profit ce temps d'avance pour répondre aux attentes spécifiques de saint-Pierre et Miquelon.

En terme de délai, il conviendrait d'avoir défini notre politique de la mer à échéance 2020 ou 2025 dans un an avec des propositions opérationnelles. Même si après le décrochage de 1992, il semble ne pas y avoir de solutions miracles la capitalisation d'actions élémentaires, la recherche de "niches " économiques pourrait offrir des alternatives réalistes

Le CMU devra à cette fin entendre un maximum d'acteurs et mettre en synergie leurs propositions.

Le Préfet propose de créer trois groupes de travail thématique :

- un groupe produits de la mer, recherche halieutique, recherche marine, et valorisation.
- un groupe développement portuaire (pêche, tourisme, plaisance, commerce)
- un groupe biodiversité.

Il demande au directeur de l'équipement de proposer un programme de travail au comité opérationnel dès la rentrée , une composition des ateliers et d'établir des propositions en terme de fonctionnement et d'animation.

Après avoir remercié Monsieur BUCHET et l'ensemble des participants le Préfet lève la séance à 17h45.

Le Préfet,

Pour le Préfet absent,
Le sous préfet, secrétaire Général

Guy MASCRE

